

Formulaire préalable à l'audition d'une enquête sur mise en liberté à la Centralisation des urgences

1. Le plan d'élargissement

- Le plan d'élargissement doit obligatoirement être complété sur le formulaire d'ordonnance de mise en liberté (SJ-1175B).
- Si l'accusé est déjà l'objet d'une ordonnance de mise en liberté ou d'une promesse, surlignez en jaune dans ce nouveau plan d'élargissement les conditions additionnelles ou différentes des ordonnances ou promesses précédentes.

2. Profil, situation familiale et matrimoniale

A) Nom :

B) Date de naissance et âge :

C) État civil :

Questions facultatives

D) Enfant(s) : ☐ Oui ☐ Non

E) Si oui, combien :

F) Âge des enfants :

G) Qui a la garde :

H) Si l'accusé(e) n'a pas la garde des enfants, a-t-il(elle) des contacts et si oui, à quelle fréquence?

3. Occupation

A) Travaillera-t-il(elle) si remis(e) en liberté?

☐ Oui ☐ Non

B) Nature de l'emploi :

C) Nom de l'employeur et numéro de téléphone :

D) Horaire de travail :

E) L'accusé(e) pratique-t-il(elle) des activités traditionnelles? Si oui, lesquelles?

4. Lieu de résidence

A) Si le lieu de résidence n'est pas le même qu'à l'arrestation, quel sera ce lieu de résidence?

B) Ce lieu de résidence est-il situé dans la même communauté que la résidence actuelle de l'accusé(e)? Si non, quel est le lien de l'accusé(e) avec cette autre communauté?

C) Combien de personnes vivent à l'endroit où l'accusé(e) résidera?

D) Quels sont les liens de l'accusé(e) avec le(s) responsable(s) du lieu de résidence en question?

E) Ceux-ci ont-ils été avisés de la nature exacte des accusations portées contre l'accusé(e)?

☐ Oui ☐ Non

F) Ceux-ci ont-ils été avisés de l'existence des antécédents judiciaires de l'accusé(e), s'il y a lieu? ☐ Oui ☐ Non	B) A-t-il(elle) un suivi actuel? Si oui, donnez les détails?
G) Ceux-ci ont-ils été avisés de l'existence de causes pendantes et de la nature des accusations en lien avec ces causes, s'il y a lieu? ☐ Oui ☐ Non	
H) Dans le cas où le lieu de la résidence proposée est dans la même communauté que celle où ou la victime alléguée habite, quelle est la distance (en minutes à la marche ou en km) qui sépare les deux résidences?	C) A-t-il(elle) eu un suivi ou une thérapie antérieurement? Si oui, donnez les détails (endroit, durée, année, complété ou pas) :
5. Consommation d'alcool et/ou de drogues et état de santé	D) A-t-il(elle) des problèmes de santé mentale, physique ou un handicap? Si oui, donnez les détails :
A) L'accusé(e) est-il(elle) aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues? Si oui, précisez :	
E) Nécessite-t-il(elle) des soins particuliers? Si oui, lesquels?	

6. CONFIRMATION
Je confirme que : ☐ Dans le cas où la poursuite a le fardeau de preuve, des conditions de remise en liberté ont été négociées, verbalement ou par écrit, avec le procureur en poursuite. Raison(s) dans le cas contraire : ☐ Dans le cas où la défense a le fardeau de preuve, des conditions de remise en liberté ont été soumises de façon diligente, verbalement ou par écrit, au procureur en poursuite. Raison(s) dans le cas contraire :

7. Autres informations

Dans tous les cas, l'avocat de l'accusé a l'obligation de produire au greffe central, dans les délais prévus aux directives, un plan d'élargissement selon le formulaire 1175-B

Complété par : _____ **Date :** _____

En complétant le formulaire et en le déposant au dossier de la cour, l'avocat de l'accusé(e) ne se porte pas garant des réponses qui lui ont été fournies, le tout étant fait dans un souci d'efficacité, en se conformant aux directives complémentaires et dans le respect de ses obligations prévues au 1^{er} paragraphe de l'article 113 du *Code de déontologie des avocats* qui prévoit que l'avocat coopère avec tout intervenant du système de justice pour en assurer la saine administration.

NOTE : Considérant que l'enquête sur mise en liberté est une mesure expéditive, qu'elle n'est pas un procès et ne doit pas le devenir, que la preuve n'a pas à être exhaustive (R. c. Coates, 2010 QCCA 919) et que le juge qui siège a une bonne connaissance du dossier en raison des documents et des formulaires qui lui sont transmis préalablement, le juge peut utiliser ses pouvoirs de gestion afin d'encadrer, et de limiter s'il y a lieu, le déroulement de l'enquête dont les interrogatoires, les contre-interrogatoires et les plaidoiries tout en étant impartial et équitable.
